



Association loi 1901

## ATELIER DES VOILES D'ANTAN DU LÉMAN

### Assemblée générale du 19 septembre 2014

à Messery, de 19h30 h à 22h

**Présents** : Jean-François TRAINI, Lionel SECCATORE, Emmanuel JUNG, François SOULIÉ, Alain GUER, Pierre LAMBERT, Florent GRENIER, Jean-François ANDRIER, Claude BOURQUIN, Evrard DE BONDY, Jean-Guy FAVRAT, Paul FONT, Yves LE PECQ, Paul LORIDANT, Jean-Claude MAGNIN, Michel NERBOLLIER, Olivier FOURNIER, Alexandre DE VITA

**Excusés** : Yves ROCH et Yves JEANNE qui ont donné leur pouvoir à Emmanuel JUNG ; Erwan le PECQ et Emmanuel DESCOURS, qui ont donné leur pouvoir à Yves LE PECQ ; Heidi DUCAS et Hubert SILVAIN, qui ont donné leur pouvoir à Jean-François TRAINI ; Philippe CARVAILLO et Jennifer FOURNIER, qui ont donné leur pouvoir à Lionel SECCATORE ; Guillaume HODDE, qui a donné son pouvoir à Florent GRENIER

27 membres sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint (nos statuts prévoient au minimum 1/3 des 41 membres présents ou représentés). L'AG peut valablement délibérer, sous la présidence de Jean-François TRAINI.

### **1 - Approbation du PV de la dernière AG (19 septembre 2013)**

Le PV de notre dernière assemblée générale est en ligne sur le site de l'Association.

- **Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.**

### **2 - Rapport moral de l'année écoulée**

Jean François TRAINI, président, met en avant les points suivants :

Le bilan de l'année 2014 est mitigé, de nombreux points négatifs étant à relever au niveau du fonctionnement de l'atelier. En particulier:

- Le président a eu à répondre à de nombreuses demandes d'aide en catastrophe, résultant en autant de temps et d'investissement personnel détourné de l'objet de l'association vers des problèmes individuels. Afin de corriger cette tendance, l'accent sera mis à l'avenir sur les activités de formation et de partage des connaissances.
- Il a par ailleurs été constaté l'accumulation des bateaux « ventouse » dans l'atelier, pénalisant d'autant les adhérents ou futurs adhérents désirant une place pour leur bateau dans un des hangars. Il y a actuellement 12 places dans l'atelier pour 19 demandes, ce qui va nécessairement engendrer des arbitrages et une plus grande implication de la commission technique en amont des restaurations, comme détaillé dans la nouvelle convention de restauration mentionnée plus bas.
- Il est également rappelé aux membres que l'inscription sur l'agenda électronique est une obligation, le conseil d'administration devant être informé des membres présents à l'atelier à tout moment. C'est également un moyen d'encourager l'entraide à l'atelier en favorisant les 'visites de courtoisie' aux membres présents à l'atelier et qui se sont annoncés à l'avance.

En ce qui concerne la vie de l'association en dehors de l'activité entretien/restauration, nous pouvons tirer un bilan très positif. De nombreuses actions ont contribué à faire reconnaître l'association localement, et ont fourni l'opportunité à nos membres de passer de belles journées sur l'eau et au port.

A ce sujet, nous pouvons notamment mentionner:

- La participation de l'AVAL à l'organisation de la Classique de Sciez, la sortie à l'occasion du Bol d'or, les Défis de Nernier
- La mise à l'eau et le baptême du 20m<sup>2</sup> Encouragement Lyode

De plus, le rapprochement avec l'association 'Au Bonheur du Bois' est très prometteur, avec deux formations co-organisées et dispensées par des membres de l'AVAL.

Plusieurs restaurations ont également bien progressé cette année :

- Alain GUER a terminé sa yole, qui a été mise à l'eau cette année, un grand bravo pour cette restauration!
- Les restaurations d'Evrard de BONDY (Dragon), de Jean-Guy FAVRAT (catamaran Wharram), d'Emmanuel JUNG (Luders 16) sont également en très bonne voie.

Quitus au Bureau

- **Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

### 3 - Rapport financier

Emmanuel JUNG, trésorier, présente le compte de résultat (recettes / dépenses) joint en annexe à ce PV. Il rappelle que les comptes détaillés sont à la disposition de tous sur simple demande.

Il met en avant les points suivants :

Le **résultat d'exploitation** de l'exercice est un **DEFICIT** de : - 775,62 €.

Le **solde de trésorerie** est positif : + 3 307,48 €.

Le compte de résultat (recettes / dépenses) est joint en annexe à ce document, le détail des écritures est disponible sur simple demande au trésorier.

#### Événements marquants de l'exercice 2013 - 2014

Le rassemblement de tous les bateaux à Messery est maintenant en mode de croisière. Le nombre de bateau est resté stable, avec plus d'unités hébergées pendant les mois d'été.

Nous avons engagé les travaux d'aménagement du nouvel atelier à Messery, en particulier la pose de la charpente au-dessus du futur atelier. L'isolation sera posée à l'automne, ce qui explique un résultat meilleur de 1500 euros par rapport à notre prévision.

Les autres activités sont équilibrées et conformes à nos prévisions.

- a) Les **recettes** de l'association (15 000 €) sont supérieures de 1 650 € par rapport à l'exercice précédent, et proviennent pour l'essentiel :
- Des **loyers** encaissés : env. 9 500 € pour un maximum de 16 bateaux en mai-juin 2014. A noter que plus de bateaux plus gros sont restés plus longtemps, ce qui améliore notre prévision de 2 200 €.
  - De la vente de **fournitures** : env. 3 350 € auprès de nos partenaires Sicomin, la Boisserolle, Constantin et Stoppani. Dix adhérents ont bénéficié de ces achats groupés et des tarifs négociés.
  - Des **cotisations** : 815 € pour 41 adhérents, en légère augmentation.
  - Des **dons** : 325 € en numéraire. Nous remercions tout particulièrement **Claude Bourquin** qui a fait don d'un 20m<sup>2</sup> Encouragement en parfait état. Notre comptabilité étant établie en dépenses / recettes, la valeur de ce bateau (2 000 €) n'est pas comptabilisée.
  - A la fin de l'exercice, pratiquement tous les loyers et toutes les fournitures ont été payés par les adhérents qui contribuent ainsi à une gestion saine de l'association. Qu'ils soient tous remerciés.
- b) Les **dépenses** de l'association sont également en hausse par rapport à l'année précédente (+ 4 500 €). L'essentiel des dépenses provient de :
- La **location** du hangar de Messery où sont maintenant regroupés tous les bateaux : 7 800 €. Cette activité dégage un excédent de 2 100 € et permet de préserver Ara et Simoun, et maintenant d'accueillir le 20 m<sup>2</sup> Encouragement.
  - Des achats de **fournitures** : env. 3 300 €, cette activité est équilibrée.
  - Du coût des aménagements de l'atelier (3 350 €).
  - Notre participation à l'organisation de la Classique de Sciez : 250 €

Les frais de fonctionnement de l'association sont stables : env. 390 € (2,5% des recettes).

## Éléments et hypothèses pour le budget 2014 - 2015

- Loyers : Selon une hypothèse de stabilité du nombre de bateaux et des recettes, l'excédent pour l'activité location est estimé à 1 700 € par an, qui finance l'hébergement des 3 bateaux de l'association et une partie de l'aménagement de l'atelier.
- Subvention de 500 € de la ville de Messery.
- L'activité d'achat / revente de fournitures reste à l'équilibre.
- Le nombre d'adhérents, la cotisation et les loyers unitaires sont inchangés.
- La nouvelle activité de navigation sur le 20 m<sup>2</sup> encouragement va occasionner des frais de fonctionnement et d'entretien (500 €) et de nouvelles cotisations (non budgétées par prudence).

L'excédent d'exploitation est alors de 2 450 €, et peut être consacré à l'aménagement du nouvel atelier de Messery. En reportant les sommes non engagées en 2013-14 :

- les travaux, équipements et prestations s'élèvent à 3 950 €,
- le résultat est une perte de 1 500 €,
- la trésorerie au 31/8/2015 est de 2 000 €.

La simulation est présentée en annexe.

### Rappels :

- les achats de fournitures doivent être réglés à la commande (et au plus tard dans la semaine suivant la livraison).
- Les loyers sont payables d'avance, de préférence par virement automatique.

Compte tenu de notre situation financière, nous proposons de maintenir les montants :

- de la cotisation à 20 €
- du loyer à 2,50 € / m<sup>2</sup> par mois pour les bateaux
- du loyer à 10 € par mois pour les bers et remorques.

### Quitus au trésorier

- **Le rapport financier et les comptes sont approuvés à l'unanimité.**

## 4 - Nouvelle convention de restauration

Comme mentionné plus haut, plusieurs dysfonctionnements ont été relevés dans le fonctionnement de l'atelier.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, et de remettre en avant les principes de notre association, qui sont l'encouragement de la restauration, le partage de connaissances et l'entraide, une nouvelle convention de restauration a été mise en place.

Les modifications principales sont les suivantes:

- Le caractère obligatoire de la visite technique est ré-instauré. Ses conclusions permettront de confirmer ou non la faisabilité du chantier de restauration par un amateur.
- L'acceptation du bateau à l'atelier sera désormais conditionné à l'inscription et à la participations aux formations nécessaires au travail de restauration.
- L'adhérent devra s'engager sur un programme de restauration, et sur un délai indicatif. Le délai ne sera naturellement pas contractuel, mais le non-respect du programme de restauration pourra, après discussion avec le membre concerné, engendrer la dénonciation du contrat par l'AVAL.

Il est à noter que toute dénonciation de contrat sera naturellement notifié par avance au membre concerné, mais qu'en cas d'absence de rapines ou d'action, l'AVAL se réserve le droit de déplacer le bateau dans une partie non abritée à l'extérieur du hangar, afin de laisser les places à l'intérieur aux membres travaillant activement sur leur restauration.

➤ **La nouvelle convention est approuvée à l'unanimité.**

Le texte complet de la nouvelle convention est disponible sur demande auprès du conseil d'administration. Elle est désormais applicable et les propriétaires des bateaux sur lesquels aucun progrès n'a été observé récemment seront contactés prochainement.

## 5 - Charte d'utilisation du Lyode, voilier de l'association :

Le voilier « le Lyode », dériveur de type 20m<sup>2</sup> Encouragement, est devenu la propriété de l'AVAL grâce au don de Monsieur Claude BOURQUIN, que nous remercions chaudement. Ce don a été accepté par le conseil d'administration de l'AVAL qui a donné pouvoir à Jean-François Traini quant à son inscription au patrimoine de l'association.

**Le Lyode**, est basé au port de Nernier. Ce voilier est utilisé par l'AVAL et mis à disposition de ses membres sous les conditions d'utilisation décrites dans la Charte d'utilisation. Le texte complet de cette charte est disponible sur demande auprès du conseil d'administration.

La charte prévoit qu'un membre de l'AVAL endosse la responsabilité de « Patron du bateau ». Il a également été proposé à Claude BOURQUIN de prendre ce rôle. Au vu de son manque de disponibilités, Claude BOURQUIN suggère que cette responsabilité soit partagée entre deux membres.

Il a donc été convenu de nommer « Patron honoraire » du voilier Lyode le donateur du bateau, Monsieur Claude Bourquin.

Un second « Patron du bateau » est désigné par le Conseil d'Administration.

Le rôle de ces deux Patrons est de veiller au bon état et à l'entretien du bateau, et de s'assurer ainsi que les conditions matérielles de sécurité soient effectivement mises à disposition des utilisateurs.

Ces deux Patrons sont secondés dans cette mission par des « Chefs de Bord » qui leur rapportent tout incident ou anomalie.

Les Patrons du bateau ont toute autorité pour autoriser ou interdire une activité prévue, notamment pour des raisons de sécurité (état du bateau ou météo).

Les Patrons du bateau disposent en outre du droit d'inviter à bord les personnes de leur choix à titre promotionnel, dans le respect des règles de sécurité.

Plusieurs obligations complémentaires sont proposées par les membres, et acceptées par l'AG:

- L'équipage devra obligatoirement être équipé d'un moyen de communication (téléphone portable)
- Les conditions de vent seront réduites de force 4-5 à force 3-4, et la température minimale de l'eau est fixée à 18°
- L'obligation de nager pour tous les équipiers sera également ajouté à la charte

Certains équipements de sécurité sont également manquants. Une liste sera dressée et transmise aux membres sous la forme d'un « appel aux dons ».

## 6 - Mise en place d'un programme de formations :

Un programme prévisionnel de formations a été établi par le CA afin de supporter la nouvelle dynamique mise en place par la convention de restauration. Plusieurs de ces formations se dérouleront en partenariat avec l'association 'Au bonheur du bois', avec des formateurs appartenant à l'une ou à l'autre des associations.

Le rythme des formations proposées est d'environ une session par mois.

Par ailleurs, tous les membres désireux de partager leurs connaissances en tant que formateurs sont invités à se faire connaître auprès du CA.

## 7 - Renouvellement des membres du CA :

3 conseillers sont sortants du fait de nos statuts : Lionel SECCATORE, Paul FONT, et Michel NERBOLLIER.

Sont candidats au C.A :

- Lionel SECCATORE
- Paul FONT
- Alain GUER

➤ Ces 3 candidats sont élus à l'unanimité

La composition du Bureau sera déterminée lors de la prochaine réunion du CA

## 8 - Questions diverses

- Question: étant donné le manque de place à l'atelier et le peu de progression observée sur les bateaux appartenant à l'association (Ara et Simoun), y-a-t'il un projet de les déplacer, les céder etc?
- Jean-François TRAINI rappelle que la préservation du patrimoine navigant est l'objet premier de notre association, et qu'à ce titre la conservation des ces bateaux est une priorité. Plusieurs pistes sont ouvertes quant'à leur avenir: utilisation comme 'support' pour les formations à venir, cession à un membre désireux de mener à bien leur restauration, voire déplacement dans un espace de stockage plus éloigné afin de libérer de la place à l'atelier.
- Pierre Lambert mentionne la possibilité de créer une « section canots ». Il ajoute qu'il a connaissance de plusieurs canots à vendre/donner; toute personne intéressée est priée de se rapprocher directement de lui.

L'AG se termine à 22 h 00, suivie par une collation préparée et partagée par les présents.

# Comptes de l'AVAL

## Association Atelier des Voiles d'Antan du Léman (AVAL)

Compte de résultat (recettes / dépenses) arrêté au 31 août

COMPTE DE RESULTAT	2011 - 2012	2012 - 2013	Bu 13 - 14	2013 - 2014	Prévision
					Bu 14 - 15
<b>Produits d'exploitation</b>					
<i>Nombre d'adhérents</i>	45	39	40	41	40
<i>Nombre de bateaux maxi (mini)</i>	24 (17)	16 (11)	15	16( 11)	17
<b>Prestations de service</b>					
<b>Loyers</b>	<b>8 993,63 €</b>	<b>7 630,01 €</b>	<b>7 700,00 €</b>	<b>9 913,50 €</b>	<b>9 150,00 €</b>
<i>Loyers Atelier Chens</i>	3 676,55 €				
<i>Loyers hangar Messery</i>	5 317,08 €	7 630,01 €	7 700,00 €	9 913,50 €	9 150,00 €
<b>Fournitures</b>	<b>2 838,27 €</b>	<b>3 907,68 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 362,58 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>Total Prestations</b>	<b>11 831,90 €</b>	<b>11 537,69 €</b>	<b>10 700,00 €</b>	<b>13 276,08 €</b>	<b>12 150,00 €</b>
<b>Cotisations</b>	<b>900,00 €</b>	<b>765,00 €</b>	<b>900,00 €</b>	<b>815,00 €</b>	<b>900,00 €</b>
<b>Autres produits</b>					
<b>Dons</b>	<b>1 426,24 €</b>	<b>858,50 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>325,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Subventions</b>					
<b>Produits des activités annexes</b>	<b>235,00 €</b>	<b>110,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,20 €</b>	<b>500,00 €</b>
<i>Polos / guidons</i>	235,00 €	110,00 €		15,00 €	
<i>Licences FFV</i>				485,20 €	500,00 €
<i>Défis 2010</i>					
<b>Ventes diverses</b>					
<b>Intérêts bancaires</b>	<b>66,87 €</b>	<b>74,52 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>81,20 €</b>	<b>80,00 €</b>
<b>Total Autres produits</b>	<b>1 728,11 €</b>	<b>1 043,02 €</b>	<b>550,00 €</b>	<b>906,40 €</b>	<b>1 080,00 €</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>14 460,01 €</b>	<b>13 345,71 €</b>	<b>12 150,00 €</b>	<b>14 997,48 €</b>	<b>14 130,00 €</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
<b>Locaux - matériel</b>					
<b>Locaux</b>	<b>10 151,00 €</b>	<b>6 435,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>7 785,00 €</b>	<b>7 450,00 €</b>
<i>Location atelier Chens</i>	6 000,00 €				
<i>Location hangar Messery</i>	4 151,00 €	6 435,00 €	6 500,00 €	7 785,00 €	7 450,00 €
<b>Entretien locaux - Matériel</b>	<b>1 689,48 €</b>	<b>552,20 €</b>	<b>3 900,00 €</b>	<b>2 764,19 €</b>	<b>3 300,00 €</b>
<i>Aménagements</i>	7,58 €	400,00 €	3 600,00 €	2 133,17 €	3 000,00 €
<i>Matériel</i>	1 681,90 €	152,20 €	300,00 €	631,02 €	300,00 €
<b>Total Locaux et matériel</b>	<b>11 840,48 €</b>	<b>6 987,20 €</b>	<b>10 400,00 €</b>	<b>10 549,19 €</b>	<b>10 750,00 €</b>
<b>Activités association</b>					
<i>Animations</i>	103,92 €		200,00 €	275,80 €	250,00 €
<i>20 m² encouragement</i>					500,00 €
<i>Défis 2010</i>					
<i>Documentation</i>				120,00 €	
<i>Site web</i>	28,56 €	57,26 €	30,00 €	85,68 €	85,00 €
<i>Prestation extérieure</i>	40,00 €		250,00 €	600,00 €	150,00 €
<i>Licences FFV</i>				474,00 €	500,00 €
<i>Cotisations à d'autres organismes</i>					
<i>Fournitures</i>	2 692,79 €	3 835,35 €	3 000,00 €	3 277,47 €	3 000,00 €
<i>Polos / guidons</i>					
<b>Total activités association</b>	<b>2 865,27 €</b>	<b>3 892,61 €</b>	<b>3 480,00 €</b>	<b>4 832,95 €</b>	<b>4 485,00 €</b>
<b>Charges et frais divers</b>					
Assurance	325,45 €	332,41 €	335,00 €	332,41 €	335,00 €
Frais administratifs divers					
Frais d'établissement					
Frais bancaires	43,25 €	46,43 €	45,00 €	58,55 €	60,00 €
<b>Total Charges et frais</b>	<b>368,70 €</b>	<b>378,84 €</b>	<b>380,00 €</b>	<b>390,96 €</b>	<b>395,00 €</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>15 074,45 €</b>	<b>11 258,65 €</b>	<b>14 260,00 €</b>	<b>15 773,10 €</b>	<b>15 630,00 €</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>14 460,01 €</b>	<b>13 345,71 €</b>	<b>12 150,00 €</b>	<b>14 997,48 €</b>	<b>14 130,00 €</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-614,44 €</b>	<b>2 087,06 €</b>	<b>-2 110,00 €</b>	<b>-775,62 €</b>	<b>-1 500,00 €</b>
<b>TRESORERIE</b>					
<b>Solde de trésorerie Début exercice</b>	<b>2 810,48 €</b>	<b>2 196,04 €</b>	<b>4 283,10 €</b>	<b>4 283,10 €</b>	<b>3 507,48 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-614,44 €</b>	<b>2 087,06 €</b>	<b>-2 110,00 €</b>	<b>-775,62 €</b>	<b>-1 500,00 €</b>
<b>Solde de trésorerie Fin exercice</b>	<b>2 196,04 €</b>	<b>4 283,10 €</b>	<b>2 173,10 €</b>	<b>3 507,48 €</b>	<b>2 007,48 €</b>
<i>Compte courant</i>	4,64 €	288,05 €		96,92 €	
<i>Compte livret</i>	2 191,40 €	3 995,05 €		3 410,56 €	